

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Jeudi 28 septembre 2017

19h30-20h00

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT

PRESENTS

(13)

Mme CHARGE-BARON, M. BIROT, Mme BREMAUD, Mme DELAIRE, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GUILLERMIC, Mme RABILLOUD, Mme REGNIER, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS

EXCUSES

(10)

M. ARISTIDE, M. BERNIER, M. BOURREAU, Mme FOUILLET, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme PUAUT, Mme REVEAU, M. YOU

POUVOIRS

/

Date de la
convocation

8 septembre 2017

Secrétaire de
séance

Mme BAILLET

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 juin 2017.

FINANCES

1. Budget annexe SSIAD : budget exécutoire 2017
2. Budget annexe SSIAD : décision modificative n°1
3. Budget annexe SSIAD : décision modificative n°2
4. Budget annexe SSIAD : affectation des résultats 2011 du SSIAD de la Chapelle St Laurent
5. Budget annexe Centre d'hébergement d'urgence : budget exécutoire 2017
6. Budget annexe Centre d'hébergement d'urgence : décision modificative n°1
7. Budget annexe Centre d'hébergement d'urgence : décision modificative n°2
8. Budget annexe logements de stabilisation : budget exécutoire 2017
9. Budget annexe logements de stabilisation : décision modificative n°1
10. Budget annexe logements de stabilisation : affectation des résultats 2015
11. Budget annexe logements de stabilisation : décision modificative n°2
12. Budget annexe CHRS : budget exécutoire 2017

- 13. Budget annexe CHRS : décision modificative n°1
- 14. Budget annexe CHRS : affectation des résultats 2015
- 15. Budget annexe CHRS : décision modificative n°2

2. COMPETENCES STATUTAIRES

MAINTIEN A DOMICILE

- 16. Débat d'orientation budgétaire 2018 du Soutien à domicile
- 17. Débat d'orientation budgétaire 2018 du SSIAD

DELIBERATIONS

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 22 juin est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Budget Annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : Budget exécutoire 2017

Rapporteurs : Martine CHARGE-BARON
 Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit d'accepter le budget exécutoire 2017 du Service de Soins Infirmiers à Domicile suite à l'arrêté d'autorisation budgétaire de l'ARS

Lors de la séance du 20 Octobre 2016, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2017 du SSIAD transmise à l'ARS. Par rapport à la demande initiale, et suite à un courrier réalisé dans le cadre de la procédure contradictoire, l'ARS a décidé de diminuer le montant global des dépenses de 82 165.18 €, et ce, par groupe, de la façon suivante :

Groupe 1 : - 116.95 €
 Groupe 2 : - 76 048.23 €
 Groupe 3 : - 6 000.00 €

Budget Annexe SSIAD Budget exécutoire 2017			
Fonctionnement	Dépenses		BP 2017
		Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	62 073.05 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 091 904.77 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	94 494.00 €
		Sous total dépenses 2017	1 248 471.82 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2017		1 248 471.82 €
	Recettes		Groupe 1 : Produits de la tarification
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €

		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €
		Sous total recettes 2017	1 201 247.11 €
		Reprise excédent	47 224.71 €
		TOTAL RECETTES 2017	1 248 471.82 €
I n v e s t i s s e m e n t	Dé- pense s		51 688.82 €
	Re- cettes		51 688.82 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-sirais :

- D'approuver le budget exécutoire 2017 du Service de Soins Infirmiers à domicile ci -dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Budget Annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : DM n°1

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Suite au vote du budget exécutoire 2017, il s'agit de modifier les crédits du budget initial du SSIAD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par l'ARS pour le budget du SSIAD 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

602 - CIAS-SSIAD- Décision modificative n°1 BUDGET EXECUTOIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Ar- ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
1		DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	- 116,95 €	2 583.05 €
	6288	Autres	- 116,95 €	2 583.05 €
2		CHARGES EN PERSONNEL	- 76 048,23 €	580 549,77 €
	64111	Rémunération principale	- 42 048,23 €	472 951,77 €
	64511	Cotisations à l'URSSAF	- 34 000,00 €	107 598,00 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	- 6 000,00 €	3 074,00 €
	61882	Autres frais divers	- 6 000,00 €	3 074,00 €
TOTAL			- 82 165,18 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Ar-ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	-84 389,89 €	1 201 247,11 €
	73218	Produit de la tarification	-84 389,89 €	1 201 247,11 €
2		AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-45 000,00 €	0,00 €
	6419	Remboursement sur rémunération	-10 000,00 €	0,00 €
	7061	Prestations de service HAD	-35 000,00 €	0,00 €
002	002	Reprise résultat antérieur	47 224,71 €	47 224,71 €
TOTAL			- 82 165,18 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Budget Annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : DM n°2

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de régulariser la reprise d'excédent cumulé 2016 de la section d'investissement conformément au compte de gestion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Il est proposé la décision modificative suivante :

602 - CIAS-SSIAD - Décision modificative n°2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Cha-pitre	Ar-ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
21	2188	Autres immobilisations corpo-relles	19 248.61 €	21 937.43 €
TOTAL			19 248.61 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Cha-pitre	Ar-ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
001	001	Reprise excédent	19 248.61 €	63 737.43 €
TOTAL			19 248.61 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Budget du Service de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD) : Affectation des résultats 2011 du SSIAD de La Chapelle Saint-Laurent

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit d'entériner les affectations du résultat 2011 du SSIAD de La Chapelle Saint-Laurent aux comptes 10686 (Réserve de compensation des déficits d'exploitation) et 10687 (Réserve de compensation des charges d'amortissement), décidées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'entériner les affectations de résultats 2011 du SSIAD de La Chapelle-Saint-Laurent décidées par l'ARS aux comptes 10686 et 10687 de la façon suivante :

- Compte 10686 : Réserve de compensation des déficits d'exploitation : 80 549.82 €
- Compte 10687 : Réserve de compensation des charges d'amortissement : 26 346.39 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Budget Annexe Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) : Budget exécutoire 2017

Rapporteur : André GUILLERMIC

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit d'accepter le budget exécutoire 2017 du Centre d'Hébergement d'Urgence suite à l'arrêté d'autorisation budgétaire de la DDCSPP

Lors de la séance du 20 Octobre 2016, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2017 du CHU transmise à la DDCSPP.

Par rapport à la demande initiale, et suite à un courrier réalisé dans le cadre de la procédure contradictoire, la DDCSPP a décidé de diminuer globalement les crédits de 4 076.83 €, et ce, par groupe de la façon suivante :

Groupe 1 : - 399.36 €

Groupe 2 : - 433.02 €

Groupe 3 : - 3 244.45 €

Budget Annexe CHU Budget exécutoire 2017				
Fonctionnement			BP 2017	
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante		4 330.64 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		19 195.98 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		572.55 €
		Sous total dépenses 2017		24 099.17 €
		Reprise déficit antérieur		0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2017 AUTORISEES			24 099.17 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification		15 599.17 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		8 500.00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		0.00 €
		Sous total recettes 2017		24 099.17 €
		Reprise excédent		0.00 €
	TOTAL RECETTES 2017			24 099.17 €
	Investissement	Dépenses		975.56 €
Recettes			975.56 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

- D'approuver le budget exécutoire 2017 ci -dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Budget Annexe Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) : DM n°1

Rapporteur : André GUILLERMIC

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Suite au vote du budget exécutoire 2017, il s'agit de modifier les crédits du budget initial du CHU tel qu'accordés par la DDCSPP

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget du CHU 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

604 - CIAS-CHU - Décision modificative n°1 BUDGET EXECUTOIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
1		DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	- 399,36 €	800,64 €
	60611	eau et assainissement	- 116,00 €	384,00 €
	60618	Autres fournitures non stockables	- 200,00 €	- €
	6063	Alimentation	- 83,36 €	416,64 €
2		CHARGES EN PERSONNEL	- 433,02 €	15 545,98 €
	6215	Autres pers affectés à l'établissement	- 433,02 €	15 545,98 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	- 3 244,45 €	5,55 €
	61558	Entretien réparation autres matériels	- 100,00 €	0,00 €
	6167	Assurance capital décès	- 444,45 €	5,55 €
	6188	Frais de structure	- 1 400,00 €	- €
	6571	Subvention	- 1 300,00 €	- €
TOTAL			- 4 076,83 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	- 4 076,83 €	15 599,17 €
	73212	Produit de la tarification	-4 076,83 €	15 599,17 €
TOTAL			- 4 076,83 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressirais

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Budget Annexe Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) : DM n°2

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de modifier les crédits :
En investissement : Modification de reprise du résultat antérieur
En fonctionnement : Modification des crédits accordés en fonction des besoins du service.

Section d'investissement : Régulariser la reprise d'excédent cumulé 2016 selon les délibérations n° 17047 et 17048 de la séance du 22 Juin 2017

Section de fonctionnement : Pour assurer le fonctionnement du service et selon la disponibilité des crédits, il convient de réaliser :

- un virement de crédits de groupe à groupe des dépenses.
- une ouverture de crédits financée par une prestation complémentaire du CCAS de Bressuire (financement partiel de la deuxième place).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget du CHU 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

604 - CIAS-CHU - Décision modificative n°2

DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
21		IMMOBILISATION CORPORELLES	216,39 €	759,17 €
	2184	Mobilier	216,39 €	759,17 €
		TOTAL	216,39 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
001	001	Reprise excédent	216,39 €	267,17 €
		TOTAL	216,39 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM

1		DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	700,00 €	2 700,00 €
	60612	Energie, électricité	500,00 €	2 500,00 €
	60618	Autres fournitures non stockables	200,00 €	200,00 €
2		CHARGES EN PERSONNEL	800,00 €	14 745,98 €
	6215	Personnel affecté à l'établissement	- 800,00 €	14 745,98 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	3 444,00 €	3 449,55 €
	61558	Entretien et réparation autre matériel	100,00 €	100,00 €
	6167	Assurance capital décès	444,00 €	449,55 €
	6188	Frais de structure	1 400,00 €	1 400,00 €
	6571	Subvention	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL			3 344,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
3		PRODUITS FINANCIERS	3 344,00 €	11 844,00 €
	7488	Autres participations	3 344,00 €	11 844,00 €
TOTAL			3 344,00 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Budget Annexe Logements de Stabilisation : Budget exécutoire 2017

Rapporteurs : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit d'accepter le budget exécutoire 2017 des logements de Stabilisation suite à l'arrêté d'autorisation budgétaire de la DDCSPP

Lors de la séance du 20 Octobre 2016, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2017 des logements de stabilisation transmise à la DDCSPP.

Par rapport à la demande initiale, et suite à un courrier réalisé dans le cadre de la procédure contradictoire, la DDCSPP a décidé de réduire le montant global des dépenses de 1 433.05 € et ce, par groupe de la façon suivante :

Groupe 1 : -209.80 €

Groupe 2 : + 647.75 €

Groupe 3 : - 1 871.00 €

A noter que pour cet exercice 2017, la DDCSPP a accordé 2 000 € de crédits non reconductibles pour des travaux d'aménagement dans une pièce de vie.

Budget Annexe logements de Stabilisation Budget exécutoire 2017			
Fonctionnement			BP 2017
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 270.20 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	16 997.75 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	8 850.00 €
		Sous total dépenses 2017	29 117.95 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2017 ACCORDEES		29 117.95 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	25 602.03 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 000.00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €
		Sous total recettes 2017	27 602.03 €
		Reprise excédent	1 515.92 €
	TOTAL RECETTES 2017 ACCORDEES		29 117.95 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais

- D'approuver le budget exécutoire 2017 ci -dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Budget Annexe Logements de Stabilisation : DM n°1

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Suite au vote du budget exécutoire 2017, il s'agit de modifier les crédits du budget initial des logements de stabilisation

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget des logements de stabilisation 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

605 - CIAS-STAB - Décision modificative n°1 BUDGET EXECUTOIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
1		DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	-209,80 €	290,20 €
	6061 8	Autres fournitures non stockables	-209,80 €	290,20 €
2		DEPENSES DE PERSONNEL	647,75 €	16 447,75 €
	6215	Personnel extérieur affecté à l'établissement	647,75 €	16 447,75 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	- 1 871,00 €	2 374,00 €
	6152 1	Entretien et réparation biens immobiliers	- 426,00 €	2 374,00 €
	6188	Autres frais divers	- 145,00 €	- €
	6188 1	Frais de structure	- 300,00 €	- €
TOTAL			- 1 433,05 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
002	002	Reprise excédent antérieur	1 515,92 €	1 515,92 €
1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	-2 948,97 €	25 602,03 €
	7321 2	Produit de la tarification	-2 948,97 €	25 602,03 €
TOTAL			- 1 433,05 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressirais :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Budget annexe des logements de stabilisation : Acceptation des affectations du résultat 2015.

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit d'entériner les affectations du résultat 2015 de 2 315.92 € du budget annexe des logements de Stabilisation proposées par le CIAS lors de sa séance du 14 avril 2016 à la DDCSPP et acceptées par celle-ci :

- . 800.00 € affectés au compte 10682 (Réserve pour l'investissement)
- . 1 515.92 € affectés au 002 (Réduction des charges pour l'exercice 2017).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'entériner les affectations du résultat 2015 du budget annexe des logements de stabilisation décidées par la DDCSPP aux comptes 10682 et 002 de la façon suivante :

- Compte 10682 : Réserve pour l'investissement : 800.00 €
- Compte 002 : Reprise excédent antérieur : 1 515.92 € au BP 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Budget Annexe Logements de Stabilisation DM n°2

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire :

*En investissement : Intégration de la réserve d'investissement acceptée par la DDCSPP : 800.00 €
En fonctionnement : Réalisation de virements de crédits de groupe à groupe des dépenses en fonction des besoins du service.*

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget des logements de stabilisation 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

605 - CIAS-LOGEMENTS DE STABILISATION - Décision modificative n°2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800,00 €	800,00 €

	2184	Mobilier	800,00 €	800,00 €
TOTAL			800,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
10		APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	800,00 €	800,00 €
	10682	Excédent affecté à l'investissement	800,00 €	800,00 €
TOTAL			800,00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
2		CHARGES EN PERSONNEL	- 1 100,00 €	15 347,75 €
	6215	Personnel affecté à l'établissement	- 1 100,00 €	15 347,75 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	1 100,00 €	1 100,00 €
	61881	Autres frais divers (Frais de structure)	1 100,00 €	1 100,00 €
TOTAL			- €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Budget Annexe Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : Budget exécutoire 2017

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit d'accepter le budget exécutoire 2017 du CHRS suite à l'arrêté d'autorisation budgétaire de la DDCSPP

Lors de la séance du 20 Octobre 2016, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2017 du CHRS transmise à la DDCSPP.

Par rapport à la demande initiale, et suite à un courrier réalisé dans le cadre de la procédure contradictoire, la DDCSPP a décidé de diminuer le montant global des dépenses de 10 385.49 €, et ce, par groupe de la façon suivante :

Groupe 1 : - 100.00 €

Groupe 2 : - 6 779.75 €

Groupe 3 : - 3 505.74 €

Budget Annexe du CHRS Budget exécutoire 2017				
Fonctionnement			BP 2017	
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante		13 230.00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		123 720.25 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		65 966.26 €
		Sous total dépenses 2017		202 916.51 €
		Reprise déficit antérieur		0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2017 ACCORDEES			202 916.51 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification		187 689.01 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		5 734.23 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		0.00 €
		Sous total recettes 2017		193 423.24 €
		Reprise excédent		9 493.27 €
	TOTAL RECETTES 2017			202 916.51 €
	Investissement	Dépenses		8 815.36 €
Recettes			8 815.36 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver le budget exécutoire 2017 ci -dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

13. Budget Annexe Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : DM n°1

Rapporteur : André GUILLERMIC

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Suite au vote du budget exécutoire 2017, il s'agit de modifier les crédits du budget initial du CHRS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget du CHRS 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

606 - CIAS-CHRS- Décision modificative n°1 BUDGET EXECUTOIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Ar-ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
1		DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	- 100,00 €	300,00 €
	6068	Autres achats non stockés de fournitures	- 100,00 €	300,00 €
2		CHARGES EN PERSONNEL	- 6 779,75 €	42 420,25 €
	64111	Rémunération principale	- 6 779,75 €	42 420,25 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	- 3 505,74 €	10 394,26 €
	61521	Entretien bâtiment public	- 1 000,00 €	1 000,00 €
	61558	Entretien autre matériel et outillages	- 400,00 €	300,00 €
	61881	Frais de formation	- 800,00 €	- €
	6541	Créances admises en non-valeur	- 200,00 €	200,00 €
	6588	Autres frais divers (Secours et CAP)	- 1 105,74 €	8 894,26 €
TOTAL			- 10 385,49 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Groupe	Ar-ticle	Libellé	DM à réaliser	Montant budget global après DM
1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	-21 712,99 €	187689.01 €
	73212	Produit de la tarification	-21 712,99 €	187 689.01 €
2		AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	1 834.23 €	5 334.23 €
	7588	Autres produits de gestion courante (Usagers)	1 834.23 €	5 334.23 €
002	002	Reprise excédent antérieur	9 493,27 €	9 493,27 €
TOTAL			- 10 385,49 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais - D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

14. Budget annexe du CHRS : Acceptation des affectations du résultat 2015.

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit d'entériner les affectations du résultat 2015 du budget annexe des logements du CHRS proposées par le CIAS lors de sa séance du 14 avril 2016 à la DDCSPP et acceptées par celle-ci : 22 493.27 € d'excédent
. 8 000.00 € affectés au compte 10682 (Réserve pour l'investissement)
. 5 000.00 € affectés au compte 10686 (Réserve de compensation pour déficit)
. 9 493.27 € affectés au 002 (Réduction des charges pour l'exercice 2017).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :
- D'entériner les affectations du résultat 2015 du budget annexe des logements du CHRS décidées par la DDCSPP aux comptes 10682, 10686 et 002 de la façon suivante :

- Compte 10682 : Réserve pour l'investissement : 8 000.00 €
- Compte 10686 : Réserve de compensation pour déficit 5 000.00 €
- Compte 002 : Reprise excédent antérieur : 9 493.27 € au BP 2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

15. Budget Annexe Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : DM n°2

Rapporteur : André GUILLERMIC
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de modifier les crédits des sections d'investissement et de fonctionnement :

Pour la section d'investissement :

- . Modifier la reprise du résultat antérieur et le montant des amortissements lié aux biens acquis après le vote du budget prévisionnel 2017.
- . Intégration de l'affectation 2015 en réserve d'investissement acceptée par la DDCSPP

Section de fonctionnement :

- . L'ensemble des salaires et charges de ces agents mutualisés du pôle logements est imputé sur le budget porteur du CHRS avec des remboursements des autres structures. Etant donné que cette disposition administrative n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget, pour éviter des dépassements de crédits et l'impossibilité de régler les charges de personnel, il convient de réaliser des ouvertures de crédits compensées par les remboursements des autres budgets du pôle logements.
- . Réajustement des crédits pour le groupe 3 selon les besoins.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget du CHRS 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

606 - CIAS-CHRS - Décision modificative n°2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
21		IMMOBILISATION CORPORELLES	5 638,60 €	7 138,60 €
	2183	Matériel informatique	1 181,00 €	1 181,00 €
	2184	Mobilier	4 457,60 €	5 957,60 €
TOTAL			5 638,60 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
10		APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	8 000,00 €	8 000,00 €
	10682	Excédent affecté à investissement	8 000,00 €	8 000,00 €
28		AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION	1 181,00 €	1 181,00 €
	281831	Amortissement mat informatique	1 181,00 €	1 181,00 €
001	001	Reprise excédent	- 3 542,40 €	4 265,96 €
TOTAL			5 638,60 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Group e	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM
1		CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	- 500,00 €	2 100,00 €
	60611	Eau et assainissement	-500,00 €	2 100,00 €
2		CHARGES EN PERSONNEL	31 000,00 €	73 420,25 €
	64111	Rémunération principale	31 000,00 €	73 420,25 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	4 500,00 €	15 375,26 €
	61521	Entretien réparation bâtiment public	1 000,00 €	2 000,00 €
	61558	Entretien autre matériel	400,00 €	700,00 €
	61881	Frais de formation	419,00 €	419,00 €
	6588	Autres (Aides en espèces et CAP*)	1 500,00 €	10 394,26 €
	68112	Amortissement immobilisations corporelles	1 181,00 €	1 862,00 €
TOTAL			35 000,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Group e	Article	Libellé	DM à réaliser	Montant budget après DM

2		AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	35 000,00 €	35 000,00 €
	6419	Remboursement sur rémunération	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL			35 000,00 €	

*CAP: Chèque d'Accompagnement Personnalisé

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

MAINTIEN A DOMICILE

16. Débat d'orientation budgétaire 2018 – Service d'aide à domicile

Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires du budget annexe du service de soutien à domicile. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation économique et financière de la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire. Ainsi, pour toutes les Collectivités Territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un Débat sur les Orientations Budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Les orientations budgétaires présentées par Mme CHARGE-BARON, Vice-Présidente, ont fait l'objet d'un débat en séance.

Elles concernaient le budget suivant :
Budget Annexe du service soutien à domicile.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 du service soutien à domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

17. Débat d'Orientation Budgétaire 2018 – Service de Soins Infirmiers à domicile

Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation économique et financière de la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire. Ainsi, pour toutes les Collectivités Territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un Débat sur les Orientations Budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Les orientations budgétaires présentées par Mme CHARGE-BARON, Vice-Présidente, ont fait l'objet d'un débat en séance.

Elles concernaient le budget suivant :
Budget Annexe du service de soins infirmiers à domicile.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 du service de soins infirmiers à domicile.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**La prochaine réunion est fixée à 18 h00 :
Le mardi 17 octobre 2017**

La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON